

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MARS 2019 A 20H00
EN MAIRIE DE SAINT LAURENT SUR SEVRE

Date de convocation 06/03/2019

Date d'affichage du compte-rendu 14/03/2019

Etaient présents : MAUDET Guy-Marie, Maire, BREBION Benoit, CADORET Nadia, COUDERC Eric, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle, MAUDET Dominique, adjoints, BAGOT Philippe, DROUET Céline, FELDFEBEL Dominique, GILBERT Philippe, GOUPILLE Roger, JADEAU Valérie, LANDREAU Frédéric, MAUDET Marie-Thérèse, MORISSET Marie-Paule, PICHON Daniel, VRIGNAUD Isabelle, conseillers municipaux

Absents représentés : AUGIN Brigitte (pouvoir à MAUDET Guy-Marie), BERTRAND Marie-Line (pouvoir à Nadia GIRARDEAU), PERRAULT Christophe (pouvoir à HERSANT Marie-Noëlle)

Absent excusé : BEAUFRETON Thierry

Absent :

Secrétaire de séance : BREBION Benoit

➔ *Le procès-verbal de la séance du 19 février 2019 est approuvé sans observations particulières.*

I -DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Déclarations d'Intention d'aliéner

Non exercice du DPU pour les trois dossiers ci-dessous :

- Dossier reçu le 2 février 2019 – Bâti sur terrain d'une superficie totale de 471 m² - Section AE n° 196-200-201-287-385-449-451-454 - 66 rue du Calvaire appartenant à M. et Mme VIELLE Bruno.
- Dossier reçu le 13 février 2019 – Bâti sur terrain d'une superficie de 141 m² - Section AI n° 141 – 29 rue du Calvaire appartenant à SCI LANGELICEDEROSTAN.
- Dossier reçu le 15 février 2019 – Bâti sur terrain d'une superficie totale de 469 m² - Section AI n° 221-223-225 – 33-35-37 rue du Calvaire appartenant à la SCI BAROU.
- Dossier reçu le 16 février 2019 – Bâti sur terrain d'une surface de 262 m² - Section AH n° 11 – 77 rue du Calvaire appartenant à Mme LUCAS Thérèse.

2. Autres décisions du Maire entrant dans les délégations

- **Location écran** – Inaugurations 11 mai 2019 – PEPS Cholet Music
Coût : 1 731.20 € HT
- **Etude acoustique** – EHPAD Montfort – ALHYANGE Acoustique
Coût : 1 200 € HT

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2019

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, dispose qu'un débat préalable appelé Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit intervenir au Conseil municipal, dans les communes de 3 500 habitants et plus, sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat porte sur les orientations constatées et à venir de la structure budgétaire communale.

Le rapport sur les orientations budgétaires est annexé à la présente note.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, atteste de la bonne tenue du débat d'orientations budgétaires 2019.

L'avis du conseil municipal est sollicité.

Exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

2. Participation aux fournitures scolaires des écoles publique et privée

Chaque année, la commune délibère sur le montant de la participation communale pour les fournitures scolaires des élèves de l'école publique et de l'école privée.

Ce montant était de 14,30 € / an et par élève en 2014 et 2015, 14,01 € en 2016 et 2017 et revenu à 14,30 € en 2018.

Il est proposé d'augmenter ce montant à 14,50 €/an et par élève pour 2019.

126 élèves sont scolarisés à l'école Jean de la Fontaine et 265 élèves Saint Laurentais sont scolarisés à l'école Montfort.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la participation aux fournitures scolaires pour un montant de 14,50 € par enfants pour l'année 2019, soit 1 827 € pour l'école Jean de la Fontaine et 3 842,50 € pour l'école Montfort.

Exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

3. Participation des communes extérieures au fonctionnement de l'école publique

Chaque année, la commune fixe le montant de la participation des communes extérieures au fonctionnement de l'école publique. Ce montant par élève est calculé à partir des dépenses de fonctionnement supportées l'année précédente.

Les charges de fonctionnement de l'école publique s'élèvent en 2018 à 71 699,77 € dont 30 442,82 € de charges liées aux ATSEM et donc uniquement imputables à l'école maternelle. Sur les 126 élèves recensés à l'école Jean de la Fontaine, 50 sont en maternelle et 76 en primaire.

Il en ressort un coût par élève en classe primaire de 327,44 € (contre 348,95 € en 2018) et un coût par élève en classe maternelle de 936,29 € (contre 983,18 € l'an passé).

Pour information la moyenne départementale 2018/2019 est de 916 € pour un élève en classe de maternelle et 435 € pour un élève en primaire.

Les effectifs des communes extérieures et la participation qui en découle sont les suivants :

ELEVES	ST MALO DU B.	13 VENTS	MAULEON	CHAMBRETAUD	MORTAGNE	TOTAL
Maternelle	2	1	4	1	2	10
Primaire	8	5	9	2	0	24
TOTAL	10	6	13	3	2	34

COUT D'UN ELEVE DE MATERNELLE ET DE PRIMAIRE						
Coût d'un élève Maternelle	936,29 €	936,29 €	936,29 €	936,29 €	936,29 €	936,29 €
Nombre d'élèves	2	1	4	1	2	10
Sous-Total	1 872,59 €	936,29 €	3 745,17 €	936,29 €	1 872,59 €	9 362,93 €
Coût d'un élève Primaire	327,44 €	327,44 €	327,44 €	327,44 €	327,44 €	327,44 €
Nombre d'élèves	8	5	9	2	0	24
Sous-Total	2 619,49 €	1 637,18 €	2 946,93 €	654,88 €	- €	7 858,56 €
TOTAL PAR COMMUNE	4 492,07 €	2 573,47 €	6 692,10 €	1 591,17 €	1 872,59 €	17 221,49 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la participation 2019 des communes extérieures à l'école Jean de la Fontaine telle qu'énoncée ci-dessus.

Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

4. Participation communale aux dépenses de fonctionnement matériel des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association – Année 2019

Conformément à l'article R 442-44 du code de l'éducation, la commune fixe le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association.

Le montant de la participation est calculé en fonction des dépenses de fonctionnement effectivement supportées pour l'école publique.

Le total des charges de fonctionnement de l'école publique pour l'année 2018 s'élève à 70 139,94 € déduction faite des fournitures scolaires qui font l'objet d'une participation distincte.

Il en ressort un coût par élève de classe maternelle de 923,91 € (contre 943,48 l'an dernier) et un coût par élève de classe primaire de 315,06 € (contre 334,63 en 2018).

Au 15 janvier 2019, 93 élèves sont inscrits en classe maternelle à l'école Montfort et 172 élèves en classe primaire. Il en ressort une participation annuelle de 140 113,95 € (85 923,63 € + 54 190,32 €) pour 2019 contre 148 311,67 € en 2018.

Par ailleurs, il convient de rajouter à cette dépense 315,06 € pour une élève Saint Laurentaise scolarisée en classe ULIS à l'école privée St Joseph Le Brandon aux Herbiers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 140 113,95 € au bénéfice de l'école Montfort à Saint Laurent sur Sèvre et une subvention de 315,06 € au bénéfice de l'école St Joseph Le Brandon aux Herbiers.

Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

5. Communauté de Communes du Pays de Mortagne sur Sèvre – Fonds de concours

Dans le cadre du dispositif du Fonds de Concours attribué par la Communauté de Communes une enveloppe de crédits de 232 475 € a été réservée à la commune de Saint Laurent sur Sèvre.

Suite aux différentes demandes de la commune, le conseil communautaire a décidé d'accorder les fonds de concours comme suit :

- 132 500 € pour la rénovation des vestiaires sportifs sous tribunes,
- 71 000 € pour les travaux d'aménagement de la périscolaire,
- 20 000 € pour les travaux d'aménagement extérieur de la mairie,
- 8 975 € pour les travaux de réalisation du city parc.

Le conseil municipal doit maintenant délibérer en termes concordants sur le bénéfice de ce fonds de concours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter un fond de concours intercommunal d'un montant global de 232 475 € et réparti sur les quatre projets ci-dessus définis.

Exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

III – LOTISSEMENTS

1. Lotissement Sainte Anne – Construction de logements sociaux

Il est rappelé que le conseil municipal en séance du 6 septembre 2016 a approuvé le projet de vente des parcelles viabilisées n° 13 et n° 14 du lotissement Sainte Anne à Vendée Habitat en vue de la construction de deux logements locatifs sociaux et un logement en accession, au prix de 39 000 € net vendeur. La Compagnie du Logement avait également été sollicitée pour la réalisation de ces logements locatifs.

Aujourd'hui le projet a quelque peu évolué depuis 2016 Vendée Habitat étant revenu sur ses engagements.

Une nouvelle consultation a été lancée avec le résultat suivant :

CIE DU LOGEMENT		VENDEE HABITAT	
2016	2019	2016	2019
11 000 € / logement	10 000 € / logement Soit 20 000 €	13 000 € / logement soit 39 000 €	8 000 € / logement Soit 16 000 €
3 logements Pas de suite à leur proposition	2 logements locatifs - - - Pas de suite pour le PSLA lot 14. Si vente du lot 14 (333m ²) à 58 € soit 19 314 € revient au prix de départ de VH	3 logements : 2 locatifs + 1 accession	2 locatifs

Il est proposé l'acceptation de la proposition de la Compagnie du logement pour 2 logements locatifs pour un montant global de 20 000 € et la mise en vente à un privé de la parcelle initialement prévue pour un PSLA (lot n°14 pour 333 m² à 58 €/m²).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de la Compagnie du logement pour la réalisation de deux logements locatifs pour un montant global de cession de la parcelle de 20 000 € et décide de remettre à la vente la parcelle n°14 d'une superficie de 333 m² au prix de 58 €/m².

Exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

IV – AFFAIRES FONCIERES

1. Achat terrains lieudit Charruau situés en zone de préemption départementale

Lors de la séance du 19 février dernier et dans le cadre des délégations accordées au maire, le conseil municipal a été informé que la commune avait exercé son droit de préemption pour l'achat de deux parcelles de jardin situées à Charruau et cadastrées section AB n° 94 (72 m²) et n° 96 (94 m²).

Prix d'achat : 90 €, frais de notaire à la charge de la commune.

Toutefois les parcelles étant situées en zone N au PLU et la délégation étant applicable seulement pour les zones U et AU, le notaire demande au conseil municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'achat des parcelles appartenant aux Consort CHENUET aux conditions précitées.

Exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

V – QUESTIONS DIVERSES

1. Point sur les commissions de la Communauté de Communes

Commission sociale : l'épicerie solidaire a comptabilisé 428 utilisateurs St Laurentais pour l'année 2018.

Une prévention à destination des seniors (sur des thèmes variés) est proposée sur les 12 communes du territoire.

Une réflexion doit être conduite au niveau de la communauté de communes afin de trouver des solutions à la désertification médicale.

A Saint Laurent sur Sèvre, le 14 mars 2019



Le Maire,
Guy-Marie MAUDET